



Que dois je faire contre un harcèlement moral?

Par **noussa20**, le **21/07/2010** à **19:16**

Bonjour,

je travaille pour une grande entreprise depuis juillet 2002, dans les produits bio. je fais du merche dans plusieurs magasins, j'ai jamais eu de probleme avec les commerciaux qui se sont succédés au fil de ses anneés. et depuis 4 mois je subis un harcellement de la nouvelle commerciale qui me demande de signer un avenant pour diminuer mes heures de travail. depuis quelque temps je réclamaiss une augmentations du temps car mes rayons ont doublé, mais rien à faire et maintenant cette nouvelle commerciale cherche à me nuire et elle n'arrete pas de me téléphoner pour me proposer à chaque fois une solution à sa manière pour diminuer les heures.

et meme elle est arrivéé à me demander de dimissionner car moi j'ai toujours refusé de signer l'avenant donner en main propre, c'est à dire je lui ai demandé de me faire parvenir l'avenant par lettre R/A mais elle ne l'a jamais fait

et le vendredi 16 juillet 2010, elle m'a appelé pour me dire qu'il ya eu un client qui a trouvé des périmes en refusant de me dire qui c'est .

en plus elle m'a mi des périmes dans le rayon bébé produit bio (c'est des produits que j'ai enlevé du rayon fin juin 2010 mais que j'ai laissé sur une palette spécial pour les produits périmes)

Par **phoenixx1**, le **28/07/2010** à **22:57**

alerter l'inspection du travail des agissements de cette perssonnes en lui demandant

d'intervenir pour faire cesser cette atteinte à vos droits.

si vous vous sentez réellement agressés, utilisez votre droit de retrait quand cette personne vous maltraite (voir code du travail).

allez voir votre médecin généraliste expliquer lui la situation en indiquant que cela porte atteinte à votre santé.

s'il vous prescrit un arrêt de travail de plus de vingt et un jours avec un motif du genre dépression, cela pourra vous aider à prouver que le harcèlement est à l'origine de votre malheur.

demandez à voir le médecin du travail pour faire indiquer sur votre dossier l'état de stress dans lequel vous vous trouvez (ce jour-là, arrangez-vous pour avoir un peu de tension, histoire de berner le médecin qui est souvent à la solde des employeurs)

contactez le CHSCT pour qu'il intervienne et mette la direction devant ses responsabilités.

enfin, faites-vous aider par des délégués du personnel (de préférence pas corrompus par la direction)

le harcèlement moral est très difficile à prouver, alors les chefs y vont à cœur joie, il faut essayer d'être plus malin qu'eux.

de toute façon, il est clair que d'après vos écrits, votre chef va essayer de vous licencier pour faute grave, commencez dès maintenant à constituer un dossier pour vous défendre le cas échéant.

vaut mieux prévenir que guérir.

Par **noussa20**, le **09/08/2010** à **19:52**

merci beaucoup pour vos conseils, je me sens mieux.

j'ai déjà averti l'inspecteur de travail par lettre A/R

et j'ai eu sa réponse qui est comme la vôtre.

j'ai averti la direction mais j'ai toujours pas eu de réponse.

j'ai eu une semaine d'arrêt avec des calmants car j'ai perdu le sommeil.

j'ai repris le travail aujourd'hui, je me sens mieux, mais j'ai vraiment peur de cette commerciale. Maintenant, elle est en vacances jusqu'au 15 août.

mais si elle continue, je me mettrais en maladie et j'irai voir le médecin de travail.

l'inspecteur de travail, dans son rapport, m'a dit que si cette personne n'est pas sanctionnée à ce moment, il faudra aller au prud'homme.

en tout cas, merci beaucoup.

Par **phoenixx1**, le **18/08/2010** à **23:35**

La prochaine fois, n'écrivez pas à l'inspecteur du travail en AR, c'est pas correct, c'est juste un conseil car certains pourront mal le prendre.

Par **noussa20**, le **21/08/2010** à **14:42**

ok merci